

# Handicap. La lycéenne doit partir en voyage scolaire à Porto

## Kelly pourra finalement prendre l'avion

Après plusieurs semaines d'incertitude et une mobilisation intense, la famille Thomasse entrevoit enfin une issue favorable concernant le départ en voyage scolaire de leur fille, Kelly, atteinte d'une maladie génétique rare (*voir notre édition du 11 février*). Ce mardi 4 mars 2025, EasyJet a annoncé dans un communiqué avoir trouvé une solution pour permettre à la lycéenne de voyager avec son équipement médical, selon les informations d'*ICI Cotentin*.

### Un combat pour l'inclusion

Atteinte du syndrome de Crigler-Najjar, Kelly, 17 ans, doit être exposée 10 à 12 heures par jour à une lumière bleue spécifique, indispensable à sa survie. Pour cela, elle transporte toujours avec elle une mallette contenant les lampes nécessaires à son traitement. Mais lorsque son lycée de Mortain a organisé un voyage scolaire à Porto, un obstacle de taille s'est dressé sur sa route: EasyJet refusait d'embarquer sa valise en cabine, jugée trop grande et trop lourde selon leur réglementation.

Sa mère, Katia Thomasse, s'est immédiatement mobilisée pour faire entendre leur voix. « C'était impensable de laisser Kelly sur le côté une fois de plus. On se bat chaque jour pour qu'elle ait une vie normale », confiait-elle, épuisée par les démarches incessantes.

Face à la situation, l'indignation a grandi. Alertés, les médias et les élus se sont emparés du sujet, mettant la pression sur la compagnie aérienne. Finalement, EasyJet a annoncé un assouplissement de sa position: « À la suite d'un examen de sécurité, nous pouvons confirmer que la passagère pourra voyager avec son équipement médical à bord. » Une dérogation spéciale a été accordée à Kelly pour qu'elle puisse emporter sa valise en cabine.

Un soulagement pour la famille, même si Katia Thomasse reste prudente: « On attend encore une confirmation officielle. Dès qu'on l'aura, on sera les premiers à dire youpi! Kelly pourrait partir en séjour comme tout le monde malgré sa maladie. »

E. R.